

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Le 04 Avril 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARE-MEDOC, légalement convoqué le 29 Mars 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, SANS, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

## **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. CROMER	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M <sup>al</sup>
Mme GOFFREDI	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BASQUE	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
Mme BOUDEAU	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme ROHEL	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. FLEURT Conseiller M <sup>al</sup>
M. ALCOUFFE	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M <sup>ale</sup>
Mme QUILLET	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme SANS Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. SEGUIN, DALCIN, MICHELON et SETTIER, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

## **RAPPORTEUR : Danielle FERNANDEZ**

**390 - OBJET :** **Rénovation thermique et informatique – École élémentaire Maurice Beaugency – Plan de financement prévisionnel**

L'école élémentaire Maurice Beaugency, bâtiment construit dans les années 1980, subit depuis quelques années une usure, une vétusté manifeste. Un plan de rénovation thermique a été initié et ce, depuis 3 ans, tant par la réfection du toit terrasse que sur le remplacement des huisseries. La dernière tranche de travaux est programmée pour 2024 pour un montant de **44 890 € HT**.

A l'instar du bâti, l'équipement informatique de l'école est également obsolète, nécessitant un renouvellement du parc. Un audit, en partenariat avec le corps enseignant, a été effectué en décembre 2023 aboutissant à une proposition financière de **20 000 € HT**.

Ces investissements seraient éligibles à la DETR 2024.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait de la façon suivante :

▪ Travaux HT	↗	<b>64 890,00 €</b>
▪ Subvention DETR – 35%	↗	<b>- 22 711,00 €</b>
▪ Autofinancement (HT+TVA)	↗	<b>55 157,00 €</b>

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel afférent à ces rénovations. Les crédits nécessaires seront ouverts sur le Budget Primitif 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

- ☞ D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- ☞ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20240404-390-DE  
**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Publié ou notifié le 05/04/2024



Pour copie conforme  
Le Maire

**Bernard GUIRAUD**